

Habilitation Electrique

Recyclage BR/ B1/BC/B2/HC/H2



PUBLIC

Formation destinée aux responsables techniques ou personnes procédant à des opérations ou interventions d'ordre électrique.

PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Avoir les connaissances de base de l'électricité
- Avoir le titre d'habilitation BR/B1V/BC/B2/HC/H2 de moins de 3 ans
- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin d'inscription
- Accessible aux personnes en situation de handicap

DURÉE

10 heures

FINANCEMENT ET STATUT

- **Exploitants agricoles** : prise en charge intégrale par VIVEA
- **Salariés agricoles** : formation gratuite (prise en charge catalogue Ocapiat)
- **Autres salariés** : Prise en charge selon OPCO

TARIF PAR DEVIS SUR DEMANDE

Objectifs de la formation

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
- Connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur les installations électrique et équipement dans les meilleures conditions de sécurité.

Contenu

- Mise à jour des connaissances selon la norme NF C 15-100 et NF C 18-510
- Repérer la zone de travail définie
- Reconnaître les signalisations et repérages associés
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel ou l'outillage appropriés
- Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés sur la BT et la HTA
- Effectuer une opération de dépannage en adéquation avec le corp de métier
- Réaliser les opérations de connexion en présence de voisinage de tension
- Réaliser la mise hors tension pour son propre compte ou celui d'un collaborateur, en appliquant toutes les étapes de la consignation
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations

Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et de sécurité

Certification délivrée

- Habilitation électrique BR/B1/BC/HC/H2
- Attestation de formation

**Chaque participant doit renouveler son habilitation tous les 3 ans.
Une vérification des acquis doit être effectuée tous les ans.**



Maison Familiale Rurale

2 Place Sainte Quitterie - 40800 AIRE SUR ADOUR
Tél : 05 58 71 70 70

mfr.aire@mfr.asso.fr
www.mfr-aire.fr